

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 1er mars 2012.

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 6 et 7 février 2012**

**2012 V. 24 - Vœu relatif à l'attribution d'une voie de Paris en hommage à Hervé Guibert.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant que le 27 décembre 2011 correspondait au vingtième anniversaire de la mort d'Hervé Guibert, décédé le 27 décembre 1991 ;

Considérant qu'après avoir passé sa jeunesse dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement de Paris et effectué des études secondaires à la Rochelle, Hervé Guibert n'en a pas moins inscrit son œuvre créative dans la Capitale en y revenant dès 1973 ;

Considérant qu'en raison de ses multiples talents reconnus dans des domaines artistiques comme la photographie, la littérature, le journalisme, le cinéma, la critique, Hervé Guibert est incontestablement une figure majeure qui a imprégné la société française de la fin du 20<sup>ème</sup> siècle, notamment, par ses écrits engagés et autobiographiques ainsi que son combat contre le sida ;

Considérant particulièrement la qualité de son œuvre photographique dont la Maison Européenne de la Photographie a rendu hommage en organisant une rétrospective de février à avril 2011 ;

Sur la proposition de M. Thierry COUDERT et des élus du Groupe UMPPA,

Demande :

A M. le Maire de Paris de rendre hommage à la mémoire d'Hervé Guibert en baptisant une voie de la Ville de Paris en son honneur.